

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension Annuelle d'après l'évaluation la plus exacte monte

En argent L. 32, " " " " pour les pères de famille. V. 3. L. 26

En Bled six sacs & 5 quarterons Avoine 5 Sacs

= plus de ce que l'Ancien Gouvernement payait en bled 4 Sacs, Avoine 4 Sacs, en tout, bled 10 Sacs 5 quarterons

de vin, ni vin, ni Bois

Avoine 9 Sacs le tout mesure de Lausanne

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Attesté à Oulens ce 9. Mars 1799
Jean Louis Burnat Rigent

Pour le Regent de Dommarlin

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

61
No. 31

- 1°. Dommarlin
 - a. un Village de 33 maisons
 - b. une Commune dite de Dommarlin
 - c. Paroisse, Agence de Dommarlin
 - d. d'Echallens
 - e. du Lemar

2°. la maison d'école est au Centre du Village, la maison la plus éloignée est environ cinq minutes

- 3°. Dommarlin
 - a. 50 enfants de Dommarlin

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom.

*à lieu 1/2 lieue...
4° Sully petit Sully le grand
Villars Loralin Juguens Fey
à lieu, à lieu, 3/4.
Nax à 1/4 de lieu.*

*b. Environ demi heure de distance
de Village à Village*

I I

*5. Catechisme Psalms lecture
Arithmétique Ecriture
orthographe Catechisme.*

*6. En hiver & en Eté, Celle d'hiver
est plus longue, plus fréquentée
L celle d'Eté moins*

7. Testament, Psalms, & Catechismes

*9. depuis 8. jusqu'à 11 heures & demi
celle du matin, & celle du soir depuis
1. heure jusqu'à 4. & demi*

I I I

*a. Le Pasteur ^{de Domartin}
par le Moyn
d'un Examen*

*b. de Bretigni, & de la Vallée du
Lac de Joux*

c. Jean Abram Rochat

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

*d. Environ 27. ans & demi
e. des Rochat, point d'enfans
f. depuis 7 ans & demi*

*g. Nulle part étant sorti de l'école
de charité*

*h. Celle d'agriculteur quand l'occasion
s'en présente*

12° Une cinquantaine environ

*a. tous assez assidument en hiver
b. en Eté pas autant*

*b. Une seule chambre assez mal
éclairée, sur le devant, une
mauvaise petite cuisine; une
autre petite chambre sur le
derrière pour le logement du Regent*

*d. La commune à qui la maison
appartient*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Cailles communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16° Le Régent perçoit de la Commune En argent cent huitante francs; Neuf quarterons de seigle fournis par la totalité des Enfants du bois pour son affouage, un jardin, un Chenavier.

Louise (Regent de Bettens

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Bettens

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Dailens

Agence de Bettens

d. District

D'Eballeus

e. Canton

Leman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

deux maisons à 10 minutes du Village

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

63
No. 32